



Mémoire de Projet de fin d'études

Pour l'obtention du diplôme de Master spécialisé :

« JURISTE D'AFFAIRES »

Sous le thème :

L'action de Groupe à la lumière du droit de la concurrence

Présenté par :

HAMDOUCHE Elmostafa

Sous l'encadrement de :

Mme. BOUSAOUF Maïssae

Professeur à la faculté des sciences Juridiques, économiques et Sociales - Rabat-SOUISSI

Membres du jury :

MR EL HAJJAMI Ahmed Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Rabat-SOUISSI - **président coordonnateur du master juriste d'affaires-**

Mme BOUSAOUF Maïssae Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Rabat-SOUISSI

Mme GUENBOUR Saida Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales Rabat-SOUISSI

2020/2021

Remerciement

En tout premier lieu, je remercie le bon Dieu, tout-puissant, de nous avoir donné la force pour survivre, ainsi que l'audace pour dépasser toutes les difficultés. Ce mémoire est l'aboutissement d'un parcours accompli en trois années que nous ne l'aurions pas pu réaliser seuls.

Je tiens avant tout à exprimer notre grande reconnaissance à **Mr. El Hajjami Ahmed** pour ses grands efforts en tant que coordonnateur de notre Master spécialisé juriste d'affaires, ainsi que son accompagnement académique et pédagogique qui nous a permis d'avoir une formation solide et pluridisciplinaire.

J'adresse mes sincères remerciements à **Mme. Bousaouf Maïsa** d'avoir accepté de m'encadrer dans le cadre de ce travail académique. Je la remercie pour son implication, sa patience, sa disponibilité, son soutien et ses encouragements tout au long de ce travail.

Je remercie également **Mme. Gunebour Saida**, notre chère professeur et membre de jury, pour nous avoir, orienté, aidé et conseillé. Et je salue aussi ses grands efforts, dans l'accomplissement de son noble métier de professeur. Comme le dit l'adage "*Le professeur était presque un messenger*"

J'adresse mes sincères remerciements à tous les professeurs, intervenants et toutes les personnes qui par leurs paroles, leurs écrits, leurs conseils et leurs critiques ont guidé mes réflexions et ont accepté à me rencontrer et répondre à mes questions durant mes recherches.

Je voudrais exprimer ma reconnaissance envers la direction de la faculté des sciences juridiques économiques et sociales SOUISSI, son doyen, et son vice doyen, et le corps de la direction, qui nous ont apporté leur support moral et intellectuel tout au long de notre cursus académique. Grâce à eux, les échanges formels tant qu'informels furent d'une grande richesse humaine et professionnelle.

Afin de n'oublier personne, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui, de près ou de loin, ont contribué à l'accomplissement de ce cheminement.

Dédicace

À la mémoire de l'âme de mon cher frère **Mouad Amal**

À mes parents

Parce que vous avez investi votre temps et vos efforts pour faire de moi la personne que je suis aujourd'hui. Ma réussite n'aurait pas été possible sans votre amour et soutien. J'espère que vous verrez dans ce travail l'expression de ma reconnaissance et de ma gratitude envers vous.

Les mots seuls ne sauraient exprimer fidèlement mon respect, mon amour et ma considération pour les sacrifices que vous avez consentis pour mon éducation. Que ce modeste travail soit l'exaucement des vœux que vous avez fréquemment formulé pour moi et le témoignage de l'affection que je vous porte, car il est avant tout le fruit de vos nombreux sacrifices !

Puisse Dieu le très haut, vous accorder santé, bonheur, longue vie et miséricorde. Je ne saurais vous remercier assez de m'avoir transmis de nobles valeurs morales, d'avoir assuré mon éducation et de m'avoir continuellement offert votre soutien. Je souhaite ardemment ne jamais cesser de vous surprendre et continuer à être une personne à qui vous pensez avec fierté et émotion.

Je remercie à titre spécial ma mère, qui même en période de maladie elle n'a cessé de m'aider et soutenir tout au long du travail. La patience, la persévérance et l'espoir qui m'ont guidé durant ce travail me viennent de mon cher frère **Mouad AMAL** que son âme repose en paix. Et à qui, j'offre ce travail, pour qu'il reste grevé dans ma mémoire à vie.

Je remercie mes amis, pour leur amour inestimable, leur confiance, leur soutien, leurs sacrifices et toutes les valeurs qu'ils ont su m'inculquer.

Qu'ils puissent trouver dans ce travail le témoignage de notre sincère gratitude et de notre profond respect.

HAMDOUCHE ELMOSTAFA

Résumé :

Un conseil de concurrence inactif, un arsenal juridique insuffisant et un besoin urgent de moderniser notre droit de la concurrence et de déverrouiller nos marchés économiques ... voici les principaux constats rapportés par la commission du nouveau modèle de développement socio-économique. Comment améliorer dès lors notre droit de la concurrence ?

En effet, le droit de la concurrence est un champs disciplinaire juridique complexe qui s'intéresse à plusieurs sous-disciplines, et vise surtout la lutte contre toutes les pratiques de nature à fausser le jeu de la concurrence. Ainsi le droit des pratiques anti-concurrentielles constitue un terrain fertile de cette matière.

Le conseil de la concurrence est une institution étatique et constitutionnelle, dont les prérogatives et fonctions sont réglementés par la loi 20.13. C'est au conseil de la concurrence de lutter contre les pratiques anti-concurrentielles, grâce aux pouvoirs dont il dispose, et d'infliger les sanctions aux agents qui transgressent et fausse le jeu de la concurrence. C'est pourquoi on qualifie le contentieux concurrentiel diligenté par cette autorité étatique, de contentieux objectif dite également Public enforcement.

Cependant le contentieux objectif ne suffit pas pour jouer un rôle dissuasif à l'égard des agents qui peuvent commettre des comportements anti-concurrentiels intraquables comme des ententes et qui entraînent des effets néfastes, non pas uniquement pour notre économie et notre climat des affaires, mais aussi pour les consommateurs personnes physiques et morales. Sans oublier, que le contentieux objectif prend exclusivement l'intérêt général et l'ordre public et ne s'intéresse pas aux victimes qui peuvent subir également des dommages concurrentiels.

D'où l'intérêt de reconnaître aux victimes des pratiques anti-concurrentielles un droit d'indemnisation et une action privé concurrentielle. Cependant la seule reconnaissance s'est avérée insuffisante dans la mesure où les particularités des pratiques anti-concurrentielles et du préjudice concurrentiel ont limité l'intérêt de l'action privé des victimes des pratiques anti-concurrentielles.

En effet, le préjudice concurrentiel s'inscrit dans la catégorie de ce qu'on appelle un préjudice de masse. Autrement dit il s'agit d'un préjudice minime si on le mesure à l'égard de chaque victime. De ce fait, la victime n'aura aucun intérêt d'exercer une action en justice coûteuse avec des frais importants pour réclamer l'indemnisation d'un préjudice minime. Par ailleurs, si on le mesure à l'égard de plusieurs victimes, le préjudice de masse obtient une valeur importante et son indemnisation présente un intérêt important. Raison pour laquelle la pratique anglo-saxonne a inventé un mécanisme juridique approprié dite : Class action (action de groupe), afin de faciliter et adapter les actions en justice à cette forme de préjudice.

L'action de groupe s'inscrit dans le cadre d'une modernisation et une évolution de la notion de l'action en justice à la lumière d'un mouvement de collectivisation du recours qui vise à permettre à plusieurs victimes ayant subi un préjudice semblable de se réunir et réclamer indemnisation.

Dans le cadre de notre présent travail nous allons essayer de diagnostiquer ce mouvement de subjectivisation du contentieux concurrentiel, d'un contentieux purement objectif et assuré par l'Etat à un contentieux à caractère hybride, ayant également un aspect subjectif tendant à la préservation des intérêts catégoriels des victimes des pratiques anti-concurrentielles.

L'action de groupe est le mécanisme ayant renforcé ledit mouvement de subjectivisation et contribué à une mutation du contentieux concurrentiel. Grâce à ce travail nous allons analyser ce mécanisme juridique à la lumière du droit comparé, et en essayant de relever les institutions judiciaires et législatives qui lui sont proche en droit marocain et les perspectives de son introduction dans notre arsenal juridique national.

Abstract:

An inactive competition council, an insufficient legal arsenal and an urgent need to modernize our competition law and unlock our economic markets... these are the main findings reported by the commission on the new socio-economic development model. How then can we improve our competition law?

Indeed, competition law is a complex legal disciplinary field which is interested in several sub-disciplines, and above all aims to fight against all practices likely to distort the game of competition. Thus, the law of anti-competitive practices constitutes fertile ground in this matter.

The competition council is a state and constitutional institution, whose prerogatives and functions are regulated by **law 20.13**. It is up to the competition council to fight anti-competitive practices, using the powers at its disposal, and to impose sanctions on agents who violate and distort the game of competition. This is why competitive litigation initiated by this state authority is qualified as objective litigation also known as **public enforcement**.

However, objective litigation is not enough to play a dissuasive role with regard to agents who may commit anti-competitive behavior untraceable like cartels and which has harmful effects, not only for our economy and our business climate, but also for consumers natural and legal persons. Without forgetting, that objective litigation takes exclusively the general